

07/11

COMMISSION PARITAIRE
PROCÈS-VERBAL
de la séance du 15 octobre 2012

Présents :

Camille APELBAUM, Frédérique LANGLOIS, Charles-Henri LARREUR (procuration à Daniel MUGERIN à 19h04), Anaël MALET, Hadrien MEREAU, Daniel MUGERIN, Renaud MÜLLER, Sarah PIBAROT, Frédéric PUIGSERVER (procuration à Ségolène TAVEL à 19h03), Loan SANTIAGO, Robert SKIPPON, Ségolène TAVEL.

Absents ou excusés :

Olivier ARON, Pilar CALVO-ALVAREZ, Gaspard GANTZER, Jérôme GRONDEUX.

Assistaient à la séance :

Jérémie BOROY	Responsable handicap
Isabelle BOSSARD	Chargée de mission auprès d'Hervé CRÈS
Hervé CRÈS	Administrateur provisoire de l'IEP de Paris
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Co-directrice de la scolarité
Céline GARÇON	Responsable pédagogique, École de droit
Christophe JAMIN	Directeur de l'École de droit
Françoise MELONIO	Doyenne du Collège universitaire
Julien PALOMO	Responsable de la vie étudiante
Nicolas PEJOUT	Directeur de la vie universitaire
Francis VERILLAUD	Directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges

*
**

- | | | |
|-------|--|-------|
| I. | Présentation de la préparation aux concours juridiques de l'École de droit. | p. 2 |
| II. | La politique de handicap : Sciences Po accessible. | p. 6 |
| III. | Bilan de la procédure de reconnaissance des associations. | p. 9 |
| IV. | Proposition de modifications du règlement de la vie étudiante. | p. 13 |
| V. | Avis sur le calendrier des élections syndicales étudiantes et enseignantes 2013. | p. 13 |
| VI. | Avis sur la constitution des groupes de travail. | p. 14 |
| VII. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 17 septembre 2012. | p. 15 |
| VIII. | Échange d'informations sur des questions diverses. | p. 15 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 15 octobre 2012

Frédéric PUIGSERVER ouvre la séance à 18 h 07. Cette réunion est un des temps forts de l'année étudiante puisque la Commission paritaire procède à la reconnaissance des associations dont cette commission a la charge.

Il passe la parole au Professeur JAMIN pour la présentation de la préparation aux concours juridiques de l'École de droit.

I. PRESENTATION DE LA PREPARATION AUX CONCOURS JURIDIQUES DE L'ÉCOLE DE DROIT.

a) Exposé

Christophe JAMIN remercie la commission de son accueil. L'objet de son intervention est double, il s'agit de présenter la préparation à la fois au concours de la magistrature et au concours de commissaire de police. Un bilan de l'existant a été réalisé pour deux raisons. D'une part, moins d'étudiants se présentent aux concours des carrières juridiques qu'aux concours administratifs non spécifiquement juridiques et d'autre part, depuis 2009, date de la restructuration du master carrières juridiques et judiciaires (CJJ) au sein de l'École de droit, cette formation a été axée largement sur l'École nationale de la magistrature (ENM). Cette année, 19 étudiants de CJJ sur 21 sont admissibles au concours de l'ENM. C'est, de très loin, le meilleur résultat sur l'ensemble des écoles préparatoires.

Ce concours n'intéresse pas que les étudiants de CJJ, il concerne des étudiants issus de toutes formations. Les étudiants issus du master Affaires publiques préparent également le concours des commissaires de police. Comme il n'existait pas de préparation spécifique, de nombreux étudiants de CJJ intégraient des écoles préparatoires privées.

Cette nouvelle structure a un caractère très professionnel. Elle est ouverte aux étudiants de Sciences Po et aux meilleurs étudiants extérieurs qui seront sélectionnés sur dossiers. Ils seront encadrés par une équipe d'excellence dont l'organisation a été confiée à Céline GARÇON et à son équipe pédagogique. Elle enseigne le droit pénal et la procédure pénale à Sciences Po depuis longtemps dans le cadre du master CJJ. Le programme de formation s'étalera de février à septembre. De très bons résultats sont escomptés de l'ordre de 70 % à 80 % d'étudiants admissibles. 25 étudiants sont déjà inscrits pour la préparation au concours de commissaire de police, environ 90 inscrits pour la préparation à l'ENM.

Une étude comparative a été menée pour déterminer le montant des droits d'inscription. Pour les étudiants de Sciences Po, ils s'élèveront à 1 750 € et à 3 500 € pour les étudiants extérieurs.

Les étudiants inscrits en CJJ n'ont pas véritablement besoin d'une telle préparation. Chaque année, 2000 étudiants se présentent au concours d'entrée à l'ENM et 1500 à celui de commissaire de police.

Il existe un système de centre de préparation intégrée (CPI), à Paris et à Douai, organisé par le ministère de la Justice pour les étudiants les plus méritants. Les intervenants dans les CPI sont les mêmes qu'à Sciences Po. Un étudiant dans l'impossibilité de suivre la préparation à Sciences Po pourrait être dirigé vers l'un de ces centres.

Sciences Po continue à promouvoir les postes d'assistant de justice pour les étudiants se destinant à l'ENM. Après concertation avec des magistrats et diverses juridictions, en cas de nécessité financière, l'accès à ces postes d'assistant de justice pourrait leur être facilité.

D'une manière générale, il semble que tous les étudiants, sans distinction de ressources, s'inscrivent dans des écoles préparatoires privées. Les droits d'inscription proposés aux étudiants de Sciences Po sont nettement moins onéreux que dans les écoles privées.

b) Questions et observations

Frédéric PUIGSERVER remercie le Professeur JAMIN pour cet exposé. Pour Sciences Po, la mise en place de cette préparation est d'un grand intérêt pour le placement de ses étudiants sur le marché du travail. Une réflexion devra être menée pour les autres concours administratifs. Des questions de mutualisation et de partage d'expérience seront à examiner. Ces initiatives doivent être coordonnées. Les divisions que l'université connaît ne doivent pas être recrées à Sciences Po. Dans le cadre des préparations aux concours, les échanges doivent être développés. De nouveaux apports contribueront à la richesse de l'enseignement et faciliteront la circulation des idées.

Daniel MUGERIN remercie également le Professeur JAMIN et au nom de la communauté des enseignants, il lui adresse ses félicitations et à son équipe pour leurs résultats. Il rappelle qu'antérieurement, les étudiants, après l'obtention du diplôme de Sciences Po, devaient passer obligatoirement par l'université pour se présenter à l'examen d'entrée au barreau de Paris. Richard DESCOINGS, par son action, a permis aux diplômés de Sciences Po de se présenter directement à ces concours. Il souhaite que le Professeur JAMIN explique en détail les matières qui sont les plus importantes pour préparer les étudiants de master qui souhaiteraient postuler à cette formation, le recrutement pouvant être ouvert à des étudiants issus de domaines autres que juridiques.

Sarah PIBAROT souhaite des précisions sur le statut de ces préparations juridiques et sur les conditions d'accès pour les étudiants extérieurs. Les participants auraient un statut étudiant, mais ils ne seraient pas éligibles aux critères du CROUS. Le statut des étudiants boursiers demande quelques éclaircissements. Les étudiants s'interrogent sur les différences des droits d'inscription entre les étudiants de Sciences Po et ceux de l'extérieur. Cette nouvelle préparation devrait être accessible à tous les étudiants, notamment boursiers. Les CPI s'adressent aux étudiants titulaires du master, c'est une formation à temps plein. S'ils veulent accéder à une prépa en M2, elle sera payante. Elle s'interroge sur l'articulation pédagogique entre les différentes formations.

Renaud MÜLLER fait remarquer que la mise en place de cette prépa s'est faite sans consultation en groupe de travail, ni dans les différents Conseils.

Frédéric PUIGSERVER rappelle que les Conseils sont consultés sur la création de cette préparation.

Ségolène TAVEL précise que les étudiants auraient aimé être associés un peu plus en amont de la création de cette préparation, d'autant plus que le Professeur JAMIN a indiqué que cette création avait fait l'objet d'une réflexion longue et approfondie. Elle regrette juste d'être associée tardivement à cette création.

Frédéric PUIGSERVER, avant de laisser la direction s'exprimer, fait remarquer que cette situation n'est pas unique à Sciences Po.

Hervé CRÈS précise que la direction « plaide coupable ». Le projet n'était pas finalisé à la fin de l'été dernier, le cahier des charges des Conseils était très lourd. Si cette opportunité n'était pas saisie, le projet se trouvait repoussé d'une année. Un report d'une année peut tout à fait être envisagé.

Sarah PIBAROT indique que les étudiants sont très heureux de la création de cette préparation. Ce serait préjudiciable de la reporter d'une année. La remarque ne porte pas sur la création de la préparation, mais sur le déroulé de sa création.

Frédéric PUIGSERVER, après cette brève interruption, invite Renaud MÜLLER à poursuivre son intervention.

Renaud MÜLLER indique qu'il n'avait rien d'autre à ajouter.

Christophe JAMIN indique que ce projet est en gestation depuis plusieurs années. De nombreuses discussions ont été menées directement avec les étudiants eux-mêmes. Une première tentative a déjà été menée sans succès. Ce sujet a été maintes fois discuté avec les étudiants qui vont en prépa privée sans en être totalement satisfaits. François-Antoine MARIANI est largement associé à cette démarche notamment, sur l'ENM et le commissariat de police. Nombreux sont les étudiants du master Affaires publiques qui souhaitent préparer ce concours. Il faut arriver à élaborer un projet cohérent.

Pour répondre à la question sur les critères de sélection, aujourd'hui, il n'est plus nécessaire de passer par les facultés de droit. On assiste même au phénomène inverse. L'examen des dossiers montre que les candidatures externes proviennent en partie de facultés de droit de Paris. Il rappelle qu'une préparation à un concours n'est pas une formation diplômante.

Aucun prérequis n'est exigé pour les étudiants de l'École de droit. La formation d'origine peut être juridique ou autre. L'objectif est aussi d'augmenter le nombre d'étudiants extérieurs titulaires d'un autre cursus, diplôme d'histoire de l'Art ou d'une école d'ingénieurs. L'essentiel est d'avoir des étudiants à l'esprit délié, capable d'absorber un programme assez rude surtout en première année. Sont recherchés les gens qui savent penser, s'exprimer, travailler en équipe, et ce quelle que soit leur formation antérieure. L'objectif est d'avoir des gens convaincus et sûrs de leur choix.

Myriam DUBOIS-MONKACHI indique que le CROUS a une position un peu particulière sur les préparations. Depuis quatre ans maintenant, la préparation à l'ENA est bénéficiaire de bourses du CROUS alors que les prépas aux concours administratifs qui ne mènent pas à une profession d'enseignant ne peuvent bénéficier d'une bourse du CROUS.

Sarah PIBAROT indique que ce n'est pas le cas de l'agrégation.

Myriam DUBOIS-MONKACHI indique que l'agrégation est la seule exception. Pour les prépas aux concours administratifs, la position a changé il y a quatre ans.

Christophe JAMIN revient sur les droits d'inscription. La différence de coût pour les étudiants extérieurs est une formulation assez classique pour beaucoup de formations. Les étudiants de Sciences Po acquittent déjà des droits d'inscription. L'objectif a donc été de minimiser ce coût par rapport au prix pratiqué à l'extérieur. Régulièrement, des discussions sont menées avec les étudiants pour les inciter à ne pas systématiquement s'inscrire en prépa privée.

Céline GARÇON confirme cette position.

Christophe JAMIN indique qu'il est fortement déconseillé aux étudiants en master CJJ de suivre des études quelles qu'elles soient en parallèle. Cela vaut aussi bien en CJJ qu'en droit économique, pour une raison très simple : à Sciences Po, le nombre d'heures de cours est équilibré pour précisément permettre aux étudiants de faire un maximum de travail personnel et de lectures personnelles. Les prépas ne sont pas nécessaires pour réussir le diplôme de Sciences Po avec la spécialité CJJ.

Pour entrer en CPI, les étudiants doivent être titulaires du M1, donc à l'issue de la quatrième année d'études.

Céline GARÇON indique que pour faciliter l'intégration d'étudiants de Sciences Po dans ces CPI, la question est traitée directement auprès de l'ENM. Les CPI sont entièrement subventionnés.

Sarah PIBAROT indique que ce sont des prépas à plein temps.

Céline GARÇON confirme qu'il s'agit bien de prépas à plein temps.

Sarah PIBAROT précise qu'il est donc impossible de suivre en parallèle le programme de M2 et le CPI.

Céline GARÇON le confirme. Elle souhaite rappeler que la préparation à un concours est en soi une occupation à plein temps. La formation dispensée en master prépare déjà au concours, dans ce cas, des aménagements sont envisageables.

Christophe JAMIN indique que les étudiants de M2, titulaires du master CJJ, iront dans cette préparation. Beaucoup de ces étudiants présentent le concours de l'ENM ou de commissaire de police. Le CPI est une alternative. Sciences Po vise plusieurs publics et également la partie post-diplôme. L'intérêt d'avoir construit une préparation à Sciences Po facilite la mise en place d'une articulation pédagogique.

La sélection des étudiants extérieurs se fera sur leur parcours académique et leur motivation. Elle sera limitée, car les étudiants sont trop nombreux pour envisager une ouverture importante. Sciences Po est prête à recevoir des étudiants extérieurs et à les faire bénéficier de son savoir-faire, mais la préoccupation première est d'aider les étudiants de Sciences Po à réussir tout en réalisant une économie substantielle. Aujourd'hui, les frais d'inscription dans une prépa privée s'élèvent à plus de 5 000 €.

Daniel MUGERIN souhaite que les étudiants de Sciences Po arrivent à se convaincre de l'inutilité d'aller en prépa privée après Sciences Po. De même, pour les étudiants de Sciences Po qui se destinent à l'ENA, et qui suivent la préparation ENA. Ils doivent se convaincre que la prépa de Sciences Po sera largement suffisante. Les prépas privées sont onéreuses et particulièrement chronophages. Il faut cultiver la confiance en soi et développer ses capacités d'organisation. Pour se préparer aux épreuves de culture générale de libertés publiques, il vaut mieux lire la presse régulièrement au lieu de connaître par cœur son manuel.

Christophe JAMIN fait part des réflexions à l'origine de ce projet. Un espace existait entre l'Institut d'études judiciaires (IEJ) et les prépas privées. L'IEJ est assez mal organisé, en particulier pour des raisons financières. Les prépas privées ne sont pas satisfaisantes non plus. C'est souvent une logique monétaire sans projet pédagogique. L'élaboration du projet en cours a demandé beaucoup de temps et d'énergie. Il va associer toute une série d'acteurs. C'est un projet qui aura un coût, mais le projet pédagogique pourra être maîtrisé et les magistrats pourront y être associés. Leur aide est nécessaire pour accroître la culture générale, juridique et judiciaire des étudiants. La plupart des étudiants qui vont en prépa le font pour se rassurer. Il en est de même pour ceux qui préparent le barreau. C'est un phénomène commun à tous les pays.

Frédéric PUIGSERVER remercie pour ces précisions. Il demande s'il y a d'autres observations.

Camille APELBAUM se réjouit que ce projet permette aux étudiants de se préparer aux concours de façon optimale dans un cadre non strictement privé. Elle relève certaines contradictions dans le discours. Que les prépas soient nécessaires ou ressenties comme nécessaire par une grande partie des étudiants, l'important est de développer leur accessibilité pour l'ensemble des étudiants. Elle s'interroge sur les critères envisageables, appartenance à Sciences Po ou critère social pour garantir l'accessibilité. Ces points doivent être examinés notamment en vue du Conseil de direction où ce projet sera de nouveau discuté.

Christophe JAMIN précise que le critère social pourrait signifier la prise en charge de 1500 étudiants.

Ségolène TAVEL demande si une sélection est faite pour les étudiants qui viennent de l'étranger.

Christophe JAMIN confirme cette sélection.

Ségolène TAVEL constate que les étudiants extérieurs sont bien sélectionnés à partir de leur dossier. Elle propose qu'en fonction du nombre de ces dossiers, les frais d'inscription puissent être répartis.

Christophe JAMIN revient sur les critères sociaux et fait remarquer que si l'on retient seulement cette option, il deviendra impossible d'assurer le financement de cette préparation.

Frédéric PUIGSERVER prie le Professeur JAMIN de bien vouloir l'excuser de l'interrompre, mais compte tenu d'un ordre du jour assez chargé, il souhaite prendre de nouvelles questions. Il note les sujets qui posent problème, dont l'ouverture sur l'étranger. Il interroge les membres de la Commission paritaire pour

leur demander, même si ces questions sont très importantes et appellent un travail complémentaire qui peut s'effectuer avant le Conseil de direction, s'ils sont prêts à émettre un avis sur ce projet sans réserve ou s'ils souhaitent émettre un avis sous réserve. La Commission paritaire doit se déterminer en fonction de ces éléments.

Ségolène TAVEL indique que des étudiants sont déjà engagés dans cette formation notamment, sur la préparation au concours de police.

Céline GARÇON précise que cette formation démarre le 17 octobre.

Ségolène TAVEL confirme que pour assurer la stabilité de cette formation, il est nécessaire d'émettre un avis favorable. La discussion doit se poursuivre de façon à étudier en détail, les conditions de cette préparation.

Frédéric PUIGSERVER indique à Christophe JAMIN que sa demande a été entendue.

Christophe JAMIN se réjouit que la discussion évolue positivement.

c) Vote

Frédéric PUIGSERVER propose aux membres de la Commission paritaire d'émettre un avis favorable à la création des classes préparatoires aux concours juridiques. Il constate que tous les participants ont émis un avis favorable.

Le projet de création de classes préparatoires aux concours juridiques est adopté à l'unanimité.

II. La politique de handicap : Sciences Po accessible.

Frédéric PUIGSERVER propose de passer au point suivant de l'ordre du jour qui porte sur la politique du handicap menée à Sciences Po. Il passe la parole à Jérémie BOROY.

a) Exposé

Jérémie BOROY est en charge de la coordination du programme Sciences Po accessible. Il travaille au sein de la direction de la Vie universitaire. Il rappelle que Sciences Po a une tradition historique d'accueil de tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap, d'une part par des aménagements des locaux et de la scolarité, d'autre part, par des réponses individuelles. Le choix aujourd'hui est de passer à une logique plus globale pour privilégier l'autonomie des personnes concernées, étudiantes, enseignantes ou salariées, en favorisant la mise en place d'un environnement accessible à tous les publics qui permet plus d'« anonymat » dans ces parcours.

C'est un projet transversal qui touche à tous les sujets, tous les secteurs de Sciences Po. Un comité de pilotage a été mis en place qui rassemble toutes les directions de l'établissement. Tous les parcours sont étudiés, pour les étudiants, du début de leur scolarité jusqu'à leur sortie et leur recherche d'un premier emploi. La même démarche est effectuée pour les enseignants ainsi que pour les salariés de Sciences Po.

Pour aller plus loin, le choix proposé aujourd'hui est de formaliser ces engagements afin de garantir la prise en compte transversale. Cette formalisation se fait sous la forme d'une lettre d'engagement. Ce projet a fait l'objet d'une grande concertation depuis plusieurs mois, au sein du comité de pilotage, devant diverses instances comme le Comité d'entreprise, le Comex et, ce soir, devant la Commission paritaire.

Il y a plusieurs objectifs :

- Le premier objectif est, tout d'abord, de faire en sorte que les publics concernés, futurs étudiants, enseignants et salariés, puissent savoir à n'importe quel moment, ce qui est prévu à Sciences Po en matière d'accessibilité. Certaines réponses sont disponibles, d'autres ne le seront pas dans l'immédiat, un moyen de compensation pourra être envisagé. L'information est fondamentale dans ce domaine afin de pouvoir se préparer au mieux.
- Le deuxième objectif est d'avoir un cadre qui oriente la politique des années à venir, avec une programmation pluriannuelle et pour chaque engagement, de fixer des objectifs et un suivi régulier afin que chaque année, un rapport annuel puisse retracer les actions réalisées.

C'est un projet global qui doit être pris en compte à tous les niveaux et qui concerne tout le monde. Dès que cette lettre d'engagement sera avalisée, une signature officielle de cette lettre sera organisée au cours d'un événement qui aura lieu d'ici la fin de l'année pour rendre publique la démarche de Sciences Po et s'engager collectivement dans cette démarche.

Frédéric PUIGSERVER remercie Jérémie BOROY de cette présentation. Il rappelle que c'est un sujet récurrent en Commission paritaire, qui témoigne de l'engagement de Sciences Po dans ce domaine. La politique mise en œuvre vise à lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap. Ce n'est pas un sujet ponctuel, il s'inscrit dans le cadre d'une démarche permanente. Il demande si des membres de la Commission paritaire ont des questions ou souhaitent s'exprimer sur ce sujet.

b) Questions et observations

Hadrien MEREAU, au nom des étudiants, souhaite féliciter la direction pour sa politique volontariste dans ce domaine. Il souhaite poser quelques questions. La première porte sur la politique envisagée sur les campus en régions, car de nombreux sites ne sont pas accessibles aux étudiants handicapés. Une deuxième question porte sur les possibilités d'accès de façon générale aux associations et aux syndicats. Une troisième question sur les projets concrets apportés sur l'accès des bâtiments, à Sciences Po, par exemple à la cafétéria du 27, rue Saint-Guillaume et à celle du 56, rue Saint-Guillaume.

Jérémie BOROY confirme que la politique d'accessibilité concerne l'ensemble des locaux de Sciences Po. Certains campus iront certainement plus rapidement que d'autres en fonction des contextes architecturaux, mais tous sont concernés et des travaux seront programmés pour chacun d'entre eux. Quand on pense handicap, on pense surtout au handicap moteur, donc à la mobilité en fauteuil roulant. Il y a d'autres formes de handicap qui ne représentent pas la majorité, il faut tout traiter. Il y a des handicaps visuels, auditifs. On peut trouver aussi des handicaps liés à une maladie. La question de l'accessibilité est forcément plus globale que la seule question des bâtiments.

Des projets très concrets sont programmés pour le prochain semestre, par exemple pour des étudiants malentendants afin de suivre un enseignement en temps réel, à condition qu'une personne puisse prendre leurs notes, pour les étudiants avec un handicap visuel afin qu'ils puissent bénéficier de documents numériques ou de sites internet.

En ce qui concerne l'accès à la vie syndicale et associative qui est fondamentale, c'est un des points repris dans la lettre d'engagement afin de sensibiliser et d'accompagner les organisations syndicales et associatives, sur la manière de prendre en compte l'accueil des adhérents ou des sympathisants ayant un handicap, étudier la façon dont on peut améliorer et promouvoir leur accueil avec plus de moyens. Il faut que tout le monde puisse participer à la vie étudiante.

Camille APELBAUM demande effectivement quels types de moyens vont pouvoir être mis à la disposition des associations qui souhaitent rendre leurs activités accessibles à tous les étudiants. C'est une question particulièrement prégnante pour les représentants des étudiants. Elle s'interroge également sur l'information auprès des vacataires. Elle note des retours très positifs sur l'accompagnement et le matériel mis à disposition, mais elle attire l'attention sur les vacataires qui ne sont pas pleinement formés à leur mission. Il y a donc un temps d'adaptation avant de devenir parfaitement opérationnel. Beaucoup a déjà été fait, il faut étudier la façon d'améliorer encore cette situation.

Jérémy BOROY indique que le principal accompagnement apporté aux étudiants se fait par le recours aux vacataires. Il s'agit donc d'une réponse individuelle. C'est une forme de compensation puisque l'accessibilité en classe ne permet pas encore à l'étudiant d'être autonome. Le rôle du vacataire est fondamental, mais il y a peut-être des étudiants qui veulent être plus libres. Certains ne sont pas dérangés par cette démarche, mais elle est plus difficile pour d'autres. Cela dépend du parcours et du vécu de chacun. Des outils sont à l'étude afin de leur permettre d'évoluer de façon plus anonyme pour ceux qui souhaitent banaliser leur situation et prendre en charge leur handicap.

En ce qui concerne la formation des vacataires, c'est une situation qui va peut-être évoluer vers d'autres formes d'intervention, plus généralistes, pour faire face à des situations de handicap de façon plus détachée. La formation est en place pour l'utilisation des outils à la bibliothèque pour la consultation de documents en braille, une formation est à l'étude pour une sensibilisation en début d'année, pas seulement pour les vacataires, mais pour tous ceux qui ont un intérêt pour la question pour savoir comment faire et avoir les bons réflexes.

Camille APELBAUM remercie pour ces précisions. Elle demande quels sont les moyens donnés aux associations et aux organisations étudiantes pour inclure les personnes atteintes d'un handicap dans leurs activités.

Jérémy BOROY indique que dans un premier temps, beaucoup de choses peuvent se faire sans moyens supplémentaires. Il s'agit avant tout de savoir comment communiquer sur le sujet, les contacts à prendre, comment assurer les demandes particulières, s'assurer que la salle va être accessible à tout public. La difficulté étant effectivement de trouver la salle. Un mode d'emploi va être prochainement présenté et distribué aux associations. Après quelques mois d'utilisation, il sera possible d'évaluer les besoins supplémentaires nécessaires par exemple lors de l'organisation d'un événement particulier. Les deux démarches sont utiles, intégrer les bonnes pratiques dans le quotidien de l'éducation. Il faut prendre quelque temps pour comprendre le fonctionnement et puis regarder les moyens supplémentaires à prévoir.

Ségoène TAVEL demande s'il y a d'autres remarques.

Nicolas PEJOUT souhaite apporter un complément. Pour la signature de la charte, ce qui a été proposé au Comité exécutif de Sciences Po et ce soir à la Commission paritaire, c'est de faire signer l'administrateur provisoire et les acteurs de la communauté, comme le secrétaire du Comité d'entreprise, les présidents des étudiants et des enseignants de la Commission paritaire afin de marquer l'engagement formel de toutes les communautés réunies.

Ségoène TAVEL remercie pour l'ensemble de ces explications.

Nicolas PEJOUT indique qu'il souhaiterait que la Commission donne un avis formel sur la lettre d'engagement.

c) Vote

Ségoène TAVEL soumet donc la proposition de formaliser la lettre d'engagement au vote des membres de la Commission paritaire.

Le projet de formalisation de la lettre d'engagement est adopté à l'unanimité.

III. Bilan de la procédure de reconnaissance des associations.

Ségoène TAVEL propose de passer au point suivant de l'ordre du jour qui porte sur le bilan de la procédure de reconnaissance des associations. Elle passe la parole à Monsieur PALOMO pour présenter le document.

a) Exposé

Julien PALOMO indique que la procédure de reconnaissance des associations est dans sa vingt-huitième année depuis sa formalisation à Sciences Po. 88 associations ont déposé une demande de reconnaissance, 73 associations ont recueilli le minimum de 120 voix et 15 associations ne les ont pas obtenues. On dénombre 5 541 participants, soit une participation supérieure à 50 % et 10 000 soutiens exprimés.

Une statistique permet d'apprécier le nombre d'étudiants ayant soutenu deux associations et ceux ayant soutenu leur propre association. Le réflexe « congrégationniste » est en net recul, puisque la majorité des étudiants apporte deux voix aux associations. La liste officielle des associations reconnues a été établie. Comme chaque année, la Commission paritaire est invitée à enregistrer les associations permanentes pédagogiques qui se sont présentées en début d'année, à laquelle s'ajoute cette année celle du double cursus Sciences Po-Paris IV. Quelques-unes sont en préparation et seront présentées rapidement lors des réunions des commissions paritaires ultérieures pour enregistrement. La taille des programmes académiques de Sciences Po fait que le fractionnement de grandes associations de master devient néanmoins indispensable pour avoir une couverture intéressante des grands secteurs.

Un recueil des associations permanentes et autres des campus n'existe pas. Une tournée des campus est en cours pour que la DVU fasse connaissance avec les associations, évalue leurs besoins et apporte à l'avenir un certain nombre d'amendements au règlement de la vie étudiante pour prendre en compte quelques centaines, voire quelques milliers d'étudiants sur les campus où la vie étudiante est sensiblement différente. Un certain nombre de formations dispensées avec le volet de valorisation de la vie étudiante est adapté année après année. Cette parole est portée par la direction sur les campus en début d'année et avant la procédure de reconnaissance des associations. Il est difficile pour les associations sur les campus de se présenter à cette procédure. Des perspectives d'évolution des associations permanentes doivent être envisagées. Des groupes de travail pourraient être constitués.

Ségolène TAVEL remercie Julien PALOMO et espère qu'il pourra prochainement faire un retour des situations rencontrées sur les campus. Elle demande s'il y a des questions ou des commentaires.

b) Questions et observations.

Daniel MUGERIN se demande si, comme l'an passé, il est envisagé de procéder au repêchage des associations qui sont proches du seuil des cent-vingt voix.

Julien PALOMO indique que la DVU n'a pas de religion sur la question, il appartient au Conseil de décider. Peu importe le nombre d'associations. C'est une question qui reste ouverte.

Daniel MUGERIN précise qu'il souhaite que cette possibilité soit envisagée.

Ségolène TAVEL indique que la question se pose pour cinq associations à qui il manque une dizaine de voix. Les autres associations sont assez loin du seuil requis.

Daniel MUGERIN indique qu'il ne connaît pas trois des cinq associations concernées. L'UEJF et SUD sont des associations connues. UEJF avait également été repêchée l'an passé.

Ségolène TAVEL propose à la DVU de faire un point sur ces associations proches du seuil afin de prendre une décision en connaissance de cause. Elle demande des précisions sur l'objet de ces associations.

Julien PALOMO indique que SUD est un syndicat étudiant. Il se présente à la procédure de reconnaissance des associations, de façon prospective, en attendant de voir s'il est opportun en janvier 2013, de déposer une liste pour le renouvellement des représentants étudiants dans les Conseils centraux de Sciences Po. Les autres associations, « Super Moustache Géant » est la résurrection d'un journal étudiant très populaire au Collège universitaire lorsque les étudiants étaient en première et deuxième année, ils veulent revenir plus fort, d'où ce titre. Pear Exchange est une initiative intéressante de centralisation, d'organisation et de mutualisation de notes de cours magistraux, de conférences, de méthodes via les outils de communication électronique existants de nos jours.

Nicolas PEJOUT apporte un complément sur cette association. Le Collège universitaire a été interrogé sur l'objet de cette association qui concerne essentiellement le Collège universitaire. Si les notes prises en

cours font l'objet d'une diffusion massive, ce système est susceptible de tomber sous la législation des droits d'auteur. Les prêts d'exposés peuvent être assimilés à du plagiat et exposés à des pénalités. L'association a été prévenue depuis un mois et demi sur les vigilances apportées sur son objet et à la moindre infraction, elle s'expose à toute action nécessaire.

Julien PALOMO n'a pas de commentaire particulier sur la sauvegarde de l'adolescence à Paris, car il n'a pas encore rencontré cette association. Il mentionne avoir rencontré 65 nouveaux bureaux des associations, soient trois associations par jour. L'objet de cette association créée en 1929, apolitique et aconfessionnelle est de « ... *qui reçoit, accompagne, aide à s'insérer, se loger, plus de six mille jeunes par an, grâce à cent-vingt professionnels qualifiés, elle offre des services adaptés, par exemple, des centres d'accueil en journée pour des jeunes en rupture, des hébergements en studette avec un accompagnement éducatif ou un centre d'initiative pour l'emploi.* »

Ségolène TAVEL remercie pour ces précisions. Ces cinq associations sont assez proches du seuil demandé. Elle rappelle que, s'il y a une tradition de repêchage au sein de la Commission paritaire, le seuil des 120 voix existe depuis un certain temps. Même en cas de non-reconnaissance des associations, il y a toujours des possibilités de faire vivre la vie associative à Sciences Po et ce n'est en aucun cas, le rôle de ce Conseil de décourager le développement d'activités associatives notamment. C'est un point important à rappeler à l'ensemble des associations. Il reste la question de ces cinq associations dont les objets sont très inégaux en nature.

Daniel MUGERIN indique que le vote a toujours été fait en matière de repêchage de façon individuelle en fonction de l'ancienneté, de l'objet, de la crédibilité et du sérieux des associations.

Camille APELBAUM souhaite faire part de son désaccord sur cette question. Elle considère qu'il n'appartient pas à la Commission paritaire de se substituer au choix des étudiants. La tradition du repêchage a aussi ses limites et ses effets pervers. Elle se demande si cette tradition du repêchage doit perdurer. Elle considère que ce choix appartient aux étudiants et qu'ils se sont exprimés par leur vote. L'abandon de cette tradition du repêchage permettrait peut-être également de promouvoir le principe du vote. Elle rappelle que 1500 étudiants se sont prononcés uniquement en faveur d'une seule association.

Ségolène TAVEL propose de poursuivre le débat avec d'autres questions.

Loan SANTIAGO indique qu'il approuve la position de Camille APELBAUM. Il rappelle que la campagne de reconnaissance des associations s'est déroulée sur quatre jours, un temps suffisant pour permettre aux étudiants de faire leur choix. Compte tenu de l'augmentation du nombre d'étudiants, le seuil de 120 voix ne pose pas de problème pour une association qui s'investit réellement dans cette campagne. Il se prononce contre le repêchage.

Julien PALOMO indique que certaines associations obtiennent le nombre de votes requis en moins de trois heures, leur réussite est à la hauteur de leur investissement.

Ségolène TAVEL précise que toutes les associations ne concourent pas avec les mêmes chances. Certaines associations se présentaient pour la première fois. Il faut peut-être tenir compte de cette situation pour envisager un repêchage.

Louis SANTIAGO s'interroge sur le cas de SUD étudiants qui a un double statut, se présente à la reconnaissance sous forme d'association, avec en parallèle leur statut de syndicat.

Julien PALOMO reconnaît que c'est une situation à la fois simple et compliquée. Il faut revenir à la situation propre à Sciences Po au regard des universités. Les textes précisent qu'une association doit s'enregistrer auprès de la présidence de l'université. À Sciences Po, il existe une procédure très particulière pour que les associations s'enregistrent, elle est participative, c'est la procédure de reconnaissance des associations. Historiquement, trois syndicats se sont implantés à Sciences Po depuis l'an 2000. Deux stratégies ont été adoptées par ces syndicats pour aboutir au dépôt d'une liste. InterZaide et la Confédération étudiante se sont déclarés lors des élections syndicales. À l'inverse, le troisième syndicat, Nouvelle Donne, avait adopté une stratégie différente basée sur la lecture des textes. Si on traduit la pratique des universités à Sciences Po, cela revient à participer à la procédure de reconnaissance des

associations et au moment de déposer une liste syndicale, l'association renonce à la qualité d'association reconnue ainsi qu'à tous les avantages liés afin de se présenter aux élections. SUD a fait le choix de cette lecture du règlement.

Sékolène TAVEL invite les membres de la Commission paritaire à se prononcer sur le repêchage de toutes ou certaines des associations. Elle prend acte du fait qu'aucun consensus ne se dégage sur ce point.

Anaël MALET considère que certaines associations ont eu une certaine activité à Sciences Po, il serait donc dommage de s'opposer à leur repêchage.

Daniel MUGERIN rappelle que le recours au vote était simplement une suggestion.

Sarah PIBAROT indique que ce principe d'accepter ou d'exclure certaines de ces associations lui paraît assez compliqué. Il faut les repêcher toutes ou bien aucune, sinon cela implique un jugement de valeur de la part de la Commission sur ces associations et sur le choix exprimé par les votes.

Julien PALOMO demande si les membres de la Commission paritaire souhaitent avoir une présentation des autres associations qui n'ont pas obtenu le seuil requis.

Sékolène TAVEL souhaite faire une distinction entre les associations à qui il manque juste quelques voix pour être reconnues et les autres qui sont très loin du seuil requis. Sa proposition ne se référerait qu'aux cinq associations très proches du seuil requis.

Frédérique LANGLOIS revient sur les associations qui avaient déjà été présentes dans le passé, elles ont eu l'occasion de faire leurs preuves. Si elles ne se sont pas révélées indispensables, elles n'ont pas à être reconnues. Les étudiants ont été suffisamment mobilisés et ils se sont exprimés.

Hadrien MEREAU souhaite savoir, en cas de non-repêchage cette année, s'il pourrait être procédé à un repêchage l'année prochaine.

Daniel MUGERIN considère qu'il appartient à ces associations de se mobiliser pour atteindre le seuil requis.

Sékolène TAVEL suggère d'avoir recours à une position intermédiaire, qui permettrait de repêcher certaines associations, tout en indiquant que la Commission paritaire souhaite mettre un terme à cette possibilité et qu'il appartient aux associations d'obtenir leur reconnaissance dans le cadre normal de la procédure.

Daniel MUGERIN suggère, soit de maintenir le principe du repêchage, soit que la Commission paritaire y renonce définitivement.

Sékolène TAVEL pense que la Commission paritaire doit rester libre de ses décisions et se laisser la possibilité, chaque année, de décider de repêcher une ou plusieurs associations.

Daniel MUGERIN indique que la Commission peut exprimer sa décision par un vote.

Loan SANTIAGO indique que la procédure de reconnaissance des associations est déjà l'expression d'un vote. À titre personnel, il considère que les cinq associations concernées ont été très peu présentes au cours de la campagne.

Sékolène TAVEL prend acte des avis divergents et propose de procéder à un vote.

Julien PALOMO évoquant le point de vue de Daniel MUGERIN, indique que ce vote ferait jurisprudence.

Daniel MUGERIN désapprouve cette interprétation.

Camille APELBAUM considère que tous les étudiants ont constaté qu'il était possible d'être reconnu, même pour une toute nouvelle association. Il est difficile de préjuger des contextes futurs. Il faut que la Commission paritaire conserve sa liberté de repêcher ou non une association en fonction des circonstances.

Julien PALOMO reconnaît qu'il est difficile de préjuger de l'avenir. Certaines années, une association qui obtiendrait 118 voix au lieu de 120 se trouverait dans une position différente.

Ségolène TAVEL indique que la position de la Commission est aussi fonction du nombre d'associations à repêcher.

Julien PALOMO indique que les chiffres varient d'une année sur l'autre, entre 0,1 et 0,3 % des associations qui n'atteignent pas le seuil requis.

Sarah PIBAROT demande si cette variation est constante dans le temps.

Julien PALOMO précise que chaque année, 5 à 6 associations obtiennent un score inférieur à 90 voix.

Anaël MALET considère que la diversité des associations n'est pas un point négatif et que la valeur d'une association ne se mesure pas au nombre de voix obtenu au cours d'une campagne. Ce sont souvent des associations moins généralistes. Elle s'exprime en faveur du repêchage des associations proches du seuil requis afin de permettre une expression très large de tous les points de vue.

Ségolène TAVEL rappelle que cette procédure de repêchage ne préjuge pas des positions qui seront prises au cours des années à venir.

Camille APELBAUM constate que ce principe du repêchage existe depuis plusieurs années et il est peut-être difficile d'y renoncer sans préavis. Il serait souhaitable d'adresser un message très clair à l'attention des associations pour qu'elles se mobilisent davantage pour ne plus avoir recours au repêchage.

Nicolas PEJOUT trouve cette discussion très utile. Compte tenu de l'évolution du nombre d'étudiants à Sciences Po et le nombre de voix requis, le seuil de 120 voix est inadapté. Si le seuil requis était supérieur, entre 250 et 300 voix, le problème ne se poserait pas. Le choix se ferait plus facilement. Aujourd'hui, c'est le faible nombre de voix requis qui génère cette situation. Il faut revoir le niveau du seuil et l'adapter à la réalité d'aujourd'hui. Le nombre croissant d'associations génère un travail considérable et d'une grande complexité alors que les moyens restent constants.

c) Vote

Ségolène TAVEL propose que la Commission réfléchisse afin de revoir la procédure de reconnaissance des associations. Cette mission pourrait être confiée à un nouveau groupe de travail. Elle soumet le repêchage des cinq associations ayant obtenu plus de cent-dix voix dans le cadre de la procédure de reconnaissance des associations à la procédure de vote.

À l'issue du vote de la Commission paritaire, les cinq associations sont déclarées reconnues par Sciences Po.

IV. Proposition de modifications du règlement de la vie étudiante.

Ségolène TAVEL propose de passer au point suivant sur la modification du règlement de la vie étudiante.

a) Exposé

Nicolas PEJOUT indique qu'il y a sept modifications et il demande si la Commission souhaite procéder à un vote pour chaque modification ou s'exprimer par un vote global.

Ségolène TAVEL, si personne ne s'y oppose, propose que la Commission s'exprime par un vote global.

Nicolas PEJOUT rappelle ces modifications :

- Une spécification sur l'alcool à Sciences Po afin de tenir compte des problèmes rencontrés en début d'année.
- Le déplacement des paragraphes concernant la Commission de la vie étudiante qui étaient en préambule, qui ont été incorporés à l'article 7, paragraphe d.
- Page 2, un ajout « en région ».
- Page 4, une mise à jour d'un référencement.
- Page 6, ajout du nouveau paragraphe concerné par la Commission de la vie étudiante.
- Ajout, en dernière page des annexes, de l'association permanente du Cycle d'Urbanisme.
- Ajout, en dernière page des annexes, de l'association des anciens élèves des campus en région dans les associations permanentes.

b) Questions et observations

Sarah PIBAROT demande pourquoi en dernière page le Collège universitaire a été supprimé.

Nicolas PEJOUT indique que cela fait partie des associations d'anciens élèves des campus en région.

c) Vote

Ségolène TAVEL précise qu'il s'agit de clarifications du règlement de la vie étudiante. Aucune question n'étant posée, elle propose de passer au vote du projet de modification du règlement de la vie étudiante.

À l'issu du vote de la Commission paritaire, le projet de modification du règlement de la vie étudiante est adopté à l'unanimité.

V. Avis sur le calendrier des élections syndicales étudiantes et enseignantes 2013.

Ségolène TAVEL propose de passer au point suivant qui porte sur l'avis à donner sur le calendrier des élections syndicales étudiantes et enseignantes pour 2013.

a) Exposé

Nicolas PEJOUT indique qu'un calendrier est proposé pour l'élection des représentants enseignants à la Commission paritaire et au Conseil de direction, dont la première échéance est fixée au 31 octobre avec l'affichage du calendrier électoral. Le 1^{er} décembre, examen de la qualité de l'électeur. Le fonctionnement se fait par collège. Pour constituer ces collèges, un certain nombre de données sur les enseignants sont requises, enseignants des deux semestres de l'année universitaire en cours. La date limite de réception des candidatures et déclaration des électeurs, le 27 décembre. Affichage des listes électorales par collège et liste des candidats, le 28 décembre. Envoi du matériel électoral le 10 janvier. Clôture du 1^{er} tour le 30 janvier, dépouillement le 31 janvier, affichage des résultats, le 1^{er} février. En cas de deuxième tour, les mêmes étapes seraient reprises et s'étaleraient jusqu'au 15 février.

b) Questions et observations

Robert SKIPPON souhaite que soient rappelées les modalités de dépôt de candidature.

Nicolas PEJOUT précise que toutes les informations seront transmises début décembre afin que les candidats potentiels puissent se présenter dans la forme et les délais prescrits.

Ségolène TAVEL indique que l'on procédera à un vote global.

Julien PALOMO présente le calendrier des opérations électorales 2013 pour l'élection des représentants étudiants au Conseil de direction, à la Commission paritaire et au Conseil scientifique. Affichage des listes

électorales, le 17 décembre 2012, à midi. Réunion d'information et pour l'attribution des moyens, le 18 décembre 2012, à 14 h 45. Clôture des réclamations relatives aux inscriptions sur les listes électorales, le vendredi 18 janvier 2013, à midi. Date limite de dépôt des listes candidates, lundi 21 janvier 2013, à midi. Date d'enregistrement des listes candidates, mardi 22 janvier 2013, à midi. Envoi des professions de foi par email du directeur d'établissement, vendredi 25 janvier 2013. Campagne électorale du lundi 28 janvier 2013 à 8 h au lundi 4 février 2013 à 21 h 15 inclus. Scrutin, mardi 5 et mercredi 6 février 2013 de 10 h à 20 h. Dépouillement le jeudi 7 février 2013, à 10 h, résultats le même jour. Il demande s'il y a des questions ou des remarques.

c) Vote

Aucune remarque n'étant formulée, Ségolène TAVEL propose de procéder au vote pour les deux calendriers électoraux pour le renouvellement des représentants étudiants et le renouvellement des représentants enseignants.

Les deux projets de calendrier pour le renouvellement des représentants étudiants et le renouvellement des représentants enseignants sont votés à l'unanimité.

VI. Avis sur la constitution des groupes de travail.

Ségolène TAVEL propose de passer à la constitution des groupes de travail pour le premier semestre.

a) Exposé

Nicolas PEJOUT indique que les trois syndicats actifs ont reçu un message de la direction leur demandant de transmettre, par ordre de priorité décroissante, les sujets à traiter en groupe de travail. Une liste a été dressée pour le premier semestre. Les thèmes demandés qui n'y figurent pas pourront être traités au cours du deuxième semestre. Pour tenir compte du calendrier, six groupes de travail ont été retenus sur les thèmes suivants : l'aide sociale et le logement, les campus en région, les inscriptions pédagogiques, l'accueil des nouveaux entrants, les pratiques pédagogiques au Collège universitaire et les pratiques pédagogiques en master. Si un thème urgent devait être débattu avant la fin 2012, il reste la semaine du 10 décembre pour ajouter un nouveau thème.

b) Questions et observations

Ségolène TAVEL demande s'il y a des remarques sur ce calendrier.

Sarah PIBAROT demande si l'accueil des nouveaux entrants comprend l'accueil des étudiants étrangers.

Nicolas PEJOUT confirme qu'il s'agit bien de l'ensemble des nouveaux entrants.

Sarah PIBAROT indique que le dernier groupe de travail sur l'École des affaires publiques était prévu au cours du second semestre, elle souhaite savoir s'il sera repris au premier semestre.

Nicolas PEJOUT précise que cela n'est pas prévu au cours du premier semestre, mais la liste des thèmes peut être élargie si nécessaire.

Sarah PIBAROT indique que ce n'est pas une demande d'ajout, mais simplement pour information.

Nicolas PEJOUT confirme que si ce thème devait être retenu, il pourrait l'être au mois de décembre 2012.

Ségolène TAVEL propose que la Commission donne un avis sur le calendrier des groupes de travail du premier semestre.

Le calendrier des groupes de travail du premier semestre est adopté à l'unanimité.

VII. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 17 septembre 2012.

Ségolène TAVEL propose de passer à l'approbation du procès-verbal provisoire de la séance du 17 septembre 2012. Les demandes de modification doivent être adressées par email.

Julien PALOMO remarque que ce document est très long. Chacun doit vérifier pour ce qui le concerne.

Ségolène TAVEL demande s'il y a des questions.

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2012 est adopté, sous réserve d'observations transmises au secrétariat.

VIII. Échange d'informations sur des questions diverses.

Robert SKIPPON dit sa satisfaction d'avoir reçu les documents relatifs à cette réunion sous forme papier et non par email. Il espère que cette option soit retenue pour toutes les réunions.

Nicolas PEJOUT précise que le volume des documents nécessaires à la première réunion de la Commission implique une diffusion électronique. Le format papier sera maintenu pour les autres réunions.

Julien PALOMO ajoute que les documents supérieurs à vingt pages nécessitent un envoi par email.

Aucune autre remarque n'étant formulée, Ségolène TAVEL clôt la séance.

La séance est levée à 19 h 58.